



# Droit Devant

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des études d'administrateurs et de mandataires judiciaires n°154

Elections TPE sur la représentativité syndicale – du 22 mars au 4 avril 2021

## UN ENJEU MAJEUR POUR LES SALARIÉ-E-S DES PETITES ETUDES

Les salarié-e-s des études de moins de 11 employés (TPE) vont voter pour désigner les organisations syndicales qui les représenteront, les 4 prochaines années, pour :

- Négocier leurs conditions de travail, d'emploi, de salaire, d'égalité salariale, de formation professionnelle.
- Désigner les membres des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI) qui, dans chaque région, auront une mission de conseil et de défense des salariés.
- Désigner les conseillers prud'homaux.

### POURQUOI VOTER ?

Parce que c'est le seul scrutin qui permet aux salarié-e-s des TPE (*qu'ils soient ou non syndiqué-e-s*), de faire un choix pour la défense générale de leurs droits et intérêts, par la désignation des syndicats qui seront légalement habilités à les représenter (*les salarié-e-s des entreprises le font à travers les élections professionnelles*).

### POURQUOI VOTER CGT ?

Parce que la CGT c'est : la priorité à vos droits - l'indépendance à l'égard de tous partis politiques - une action forte et dynamique - une vraie capacité à négocier ans l'intérêt de tou-te-s les travailleurs/euses.

*En tant que salarié-e d'une très petite entreprise (TPE), vous avez dû recevoir chez vous un courrier du Ministère du travail qui vous donne les codes d'accès au système de vote.*

*Il est important que vous testiez ceux-ci dès à présent en vous connectant sur votre espace personnel sur le site prévu pour ces élections : [election-tpe.travail@gouv.fr](mailto:election-tpe.travail@gouv.fr).*

*Si vous n'avez pas reçu ce courrier, nous vous invitons à contacter au plus vite le service d'assistance téléphonique mis en place par le Ministère au **09 69 37 01 37**\**

\* Service disponible du lundi au vendredi de 9h à 18h (heures métropolitaine), Numéro non surtaxé, tarif d'un appel vers un téléphone fixe en France métropolitaine.